



2026/1

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20260219-D-2026-15-DE  
Date de transmission : 20/02/2026  
Date de réception en préfecture : 25/02/2026

**Conseil Municipal du 19 février 2026**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2026/15**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 16  
votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ, Laurent FOHRER, Eliane CHIDIACK

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BARBIER par Julia NOJAC  
Christian TETARD par Jean DECROIX

Étaient absents :

Bruno MELGIES et Patrice GOSNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean DECROIX a été élu Secrétaire de Séance

Membre intéressé ne prenant pas part au vote et non pris en compte pour le calcul du quorum :

Nathalie JOLLY

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DROLES DE COQUINS— ANNEE 2026**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'inscription de la somme de 142 003 € à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux associations" et 42 000 € à l'article 657362 " CCAS ",  
Vu la proposition de subvention de 80 000 € à l'association Drôles de coquins, au titre de l'année 2026,  
En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nathalie JOLLY, " membre de l'association " Drôles de coquins" ne participe pas au vote et sort de la salle,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**VALIDE** le montant total de la subvention attribuée à l'association DROLES DE COQUINS pour l'année 2026 à hauteur de 80 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

cccd de la commune de La Frette  
095-219502572-20260219-D-2026-15-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2026  
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Jean DECROIX

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 26 février 2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 26 février 2026